

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°: 11 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 9 mars à 14h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 5 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 4

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Marc PARISSET

ABSENTS : 3

Édouard BOS, Patrick HUSTACHE, Michel JORCIN

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Définition des tarifs des services eau potable et assainissement 2018

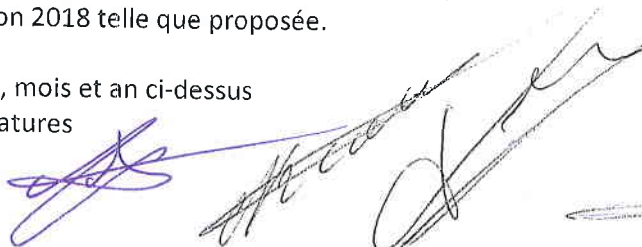
Le Conseil municipal ayant établi le Budget primitif 2018, Monsieur Stéphane GIRARD, Maire, propose au Conseil municipal de retenir les tarifs présentés ci-dessous pour les services d'eau potable et d'assainissement 2018 :

SERVICES FACTURÉS (volume forfaitaire = 84 m ³)	MONTANT FACTURÉ (TTC)	MONTANT REVERSÉ (TTC)	À CHARGÉ DE LA COMMUNE
Adduction en eau potable			
Régie communale forfaitaire	50,00 €		-
Redevance pour pollution domestique	0,29 € / m ³	0,29 € / m ³ Agence de l'eau	-
Assainissement collectif (sauf redevables en ANC)			
Régie intercommunale partie fixe	1,00 €	72,09 € SACO	71,09 €
Régie intercommunale partie variable	0,18 € / m ³	0,91 € / m ³ SACO	0,73 € / m ³
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,155 € / m ³	0,155 € / m ³ Agence de l'eau	-

Soit un coût par abonné de : 103,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, et approuve la tarification 2018 telle que proposée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,
Stéphane GIRARD

